



Réduction d'impôts pour un mécène. embauche d'un bénévole

Par **Yannick Petit**, le **22/04/2011** à **22:55**

Bonjour

Je suis dirigeant d'une association sportive. Je souhaiterais savoir si l'embauche d'un entraîneur bénévole par une entreprise partenaire, permettant ainsi à ce bénévole de pouvoir continuer à exercer son activité de bénévole, peut être considéré comme du mécénat et donc peut donc permettre à cette entreprise de bénéficier d'une réduction d'impôts comme prévu avec la loi Alligon

Merci d'avance pour votre réponse